

2023-1249
2023-08-18

Container Label

GROUPE	7	11	FONGICIDE
--------	---	----	-----------

FONGICIDE MERIVON^{MD}

Pour utilisation dans les bleuets, les légumes-bulbes, les cucurbitacées, les raisins, les légumes-feuilles, les fruits à pépins, les légumes-racines, les fruits à noyaux et les fraises

COMMERCIAL (AGRICOLE)

PRINCIPES ACTIFS : Pyraclostrobin..... 250 g/L
 Fluxapyroxad..... 250 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,0043 % et du 2-méthyle-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0043 %, comme agents de conservation

OU

Contient du 1,2-benzisothiazoline-3-one à raison de 0,0050 %, du 2-méthyle-4-isothiazoline-3-one à raison de 0,0050 % et du 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol à raison de 0,018 %, comme agents de conservation

OU

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,0400 %, du 5-chloro-2-méthyle-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0011 %, du 2-méthyle-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0004 % et du 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol à raison de 0,0240 %, comme agents de conservation

Avertissement, contient l'allergène soya

SUSPENSION

N^o D'HOMOLOGATION 33951

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**EN CAS D'URGENCE ASSOCIÉE À CE PRODUIT METTANT LA VIE OU
DES BIENS EN DANGER, TÉLÉPHONER LE JOUR OU LA NUIT
AU 1 (800) 454-2673**



DANGER

POISON

IRRITANT POUR LA PEAU

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

CONTENU NET : 0,01 L à Vrac

BASF Canada Inc.
5025 Creekbank Road
Édifice A, 2^e étage
Mississauga, Ontario L4W 0B6
1-877-371-2273

MERIVON est une marque déposée de BASF SE, utilisé sous licence par BASF Canada Inc.

MISES EN GARDE : S'il vous plaît se référer à la brochure pour la liste complète des précautions.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Le fluxapyroxad est persistant et peut subsister sur le terrain. Il est recommandé d'éviter l'utilisation de tout produit contenant du fluxapyroxad dans les sites traités avec cette substance au cours de la saison précédente.

TOXIQUE pour les organismes aquatiques, les plantes terrestres non ciblées et les petits mammifères sauvages. Respecter les zones tampons indiquées dans le **MODE D'EMPLOI**.

Ce produit possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans l'eau souterraine. L'utilisation de ce produit aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer l'eau souterraine.

Afin de réduire le ruissellement des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer sur les zones avec pente modérée à forte, un sol compacté ou argileux.

Éviter d'appliquer lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par le ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation entre la zone traitée et le bord du plan d'eau.

PREMIERS SOINS

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avalier. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Le patient devrait être traité selon les symptômes.

ENTREPOSAGE

Pour éviter la contamination, entreposer ce produit loin de la nourriture humaine ou des aliments pour animaux.

ÉLIMINATION

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants Réutilisables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant).

Contenant Remplissages Multiples

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Contenants Non Réutilisables

Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale. Rendre le contenant inutilisable. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

2023-1249
2023-08-18

Booklet

GRUPE	7	11	FONGICIDE
-------	---	----	-----------

FONGICIDE MERIVON^{MD}

Pour utilisation dans les bleuets, les légumes-bulbes, les cucurbitacées, les raisins, les légumes-feuilles, les fruits à pépins, les légumes-racines, les fruits à noyaux et les fraises

COMMERCIAL (AGRICOLE)

PRINCIPES ACTIFS : Pyraclostrobin..... 250 g/L
 Fluxapyroxad..... 250 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,0043 % et du 2-méthyle-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0043 %, comme agents de conservation

OU

Contient du 1,2-benzisothiazoline-3-one à raison de 0,0050 %, du 2-méthyle-4-isothiazoline-3-one à raison de 0,0050 % et du 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol à raison de 0,018 %, comme agents de conservation

OU

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,0400 %, du 5-chloro-2-méthyle-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0011 %, du 2-méthyle-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0004 % et du 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol à raison de 0,0240 %, comme agents de conservation

Avertissement, contient l'allergène soya

SUSPENSION

N^o D'HOMOLOGATION 33951

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**EN CAS D'URGENCE ASSOCIÉE À CE PRODUIT METTANT LA VIE OU
DES BIENS EN DANGER, TÉLÉPHONER LE JOUR OU LA NUIT
AU 1 (800) 454-2673**



DANGER

POISON

IRRITANT POUR LA PEAU

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

CONTENU NET : 0,01 L à Vrac

BASF Canada Inc.
5025 Creebank Road
Édifice A, 2^e étage
Mississauga, Ontario L4W 0B6
1-877-371-2273

MERIVON est une marque déposée de BASF SE, utilisé sous licence par BASF Canada Inc.

INFORMATION GÉNÉRALE

Cet emballage renferme le **Fongicide MERIVON** qui est un fongicide à large spectre. Les ingrédients actifs du **Fongicide MERIVON** appartiennent à deux classes de fongicides, soit le groupe des carboxamides (SDHI) et des strobilurines (Qol).

Le **Fongicide MERIVON** inhibe la germination des spores, le développement mycélien et la sporulation des champignons à la surface du feuillage. Le contrôle optimal de la maladie est atteint lorsque le **Fongicide MERIVON** est appliqué en prévention selon un programme régulier de pulvérisation et est utilisé en rotation avec d'autres fongicides. Les applications préventives optimisent l'élimination des maladies ce qui résulte en une amélioration de la santé des plants.

Le **Fongicide MERIVON** n'est pas destiné à un usage en serre ou lors de la production de transplants.

MODE D'EMPLOI (Consulter les sections spécifiques à chaque groupe de culture)

Toutes les Cultures
Appliquer les doses étiquetées du Fongicide MERIVON tel que mentionné dans les tableaux de la dose et de la période d'application ci-dessous. Appliquer le Fongicide MERIVON avec un équipement de pulvérisation spécifié. L'équipement devrait être vérifié régulièrement pour un ajustement adéquat. Appliquer le Fongicide MERIVON avec un volume d'eau suffisant afin d'assurer un bon recouvrement du feuillage, des fleurs et des fruits. Comme ce produit n'est pas homologué pour la suppression des ravageurs dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour la suppression des ravageurs aquatiques. NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets. NE PAS effectuer plus de (2) applications consécutives du Fongicide MERIVON ciblant la même maladie avant de faire une rotation avec un fongicide étiqueté possédant un mode d'action différent.
MÉLANGE EN RÉSERVOIR
Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons sans pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette. Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec BASF Canada Inc. au 1-877-371-2273 pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette. Ce ne sont pas toutes les variétés et cultivars qui ont été testés selon les possibilités de combinaisons de mélange en réservoir. Les conditions locales peuvent influencer la

tolérance de la culture et peuvent ne pas correspondre à celles présentes lorsque BASF a effectué les tests. L'incompatibilité physique, une diminution de la suppression des maladies, ou des dommages à la culture peuvent résulter du mélange de **Fongicide MERIVON** avec d'autres produits. Ainsi, avant l'utilisation de tout mélange en réservoir (fongicides, insecticides, herbicides, engrais liquides, produits de suppression biologique, adjuvants et additifs), évaluer la combinaison sur une petite portion de la culture à traiter afin de s'assurer qu'une réponse phytotoxique ne surviendra pas suite à une application. Consulter un représentant de BASF ou les répondants agricoles locaux pour plus de renseignements concernant les additifs.

Détermination de la compatibilité du mélange en réservoir

Pour déterminer la compatibilité, mélanger dans une petite cruche toutes les composantes de la bouillie finale dans les quantités proportionnelles. Ajouter les composantes pour le test avec la cruche dans l'ordre suivant : poudres mouillables et granules dispersibles dans l'eau, liquides fluides et suspensions, formulations de concentrés émulsifiables et solutions. Si la bouillie ne forme de boules ou des flocons, sédiments, gelée, pellicules ou couches huileuses, ou autres précipités dans les 2 heures après le mélange et peut être facilement remis en suspension avec une agitation, le mélange qui a été testé est alors compatible. Toujours respecté l'étiquette la plus stricte concernant les précautions lors du mélange en réservoir.

NE PAS pénétrer ou permettre l'accès aux travailleurs dans les zones traitées durant le délai de sécurité (DS) précisé dans le tableau suivant :

Culture	Activités après l'application	Délai de sécurité (DS) et/ou Délai d'attente avant la récolte (DAAR)
Sous-groupe de cultures 1B (légumes-racines sauf la betterave à sucre)	Récolte à la main, récolte mécanique ¹	7 jours
	Toutes les autres activités	12 heures
Groupe de cultures 3-07 (légumes-bulbes)	Récolte à la main, récolte mécanique ¹	7 jours
	Toutes les autres activités	12 heures
Groupe de cultures 4 (légumes-feuilles sauf ceux du genre <i>Brassica</i>)	Récolte à la main et éclaircissage	9 jours
	Récolte mécanique ¹ , dépistage, ajustement manuel de l'irrigation	1 jour
	Toutes les autres activités	12 heures
Groupe de cultures 9 (cucurbitacées)	Récolte à la main, éclaircissage, élagage et retournement	3 jours
	Récolte mécanique ¹ , et toutes les autres activités	12 heures
Groupe de cultures 11-09 (fruits à pépins)	Éclaircissage manuel	12 jours
	Récolte à la main	5 jours
	Récolte mécanique ¹ , et toutes les autres activités	12 heures
Groupe de cultures 12-09 (fruits à noyaux)	Éclaircissage manuel	10 jours
	Récolte à la main	1 jour
	Récolte mécanique ¹ , et toutes les autres activités	12 heures
Bleuets (en corymbe)	Ajustement manuel de l'irrigation	8 jours
	Récolte à la main	5 jours
	Récolte mécanique ¹ , et toutes les autres activités	12 heures
Bleuets (nain)	Récolte à la main	1 jour
	Récolte mécanique ¹ , et toutes les autres activités	12 heures
Raisins	Récolte à la main, éclaircissage, palissage, effeuillage et élagage à la main	21 jours
	Récolte mécanique ¹	14 jours
	Toutes les autres activités	12 heures
Fraises	Récolte à la main, pincement, élagage à la main et tuteurage	1 jour
	Récolte mécanique ¹ , et toutes les autres activités	12 heures

¹ Récolte mécanique signifie qu'il n'y aura pas de contact avec les feuilles traitées ou la culture traitée.

Tableau de la dose d'application pour les bleuets (en corymbe et nains) (Application terrestre)				
Maladie ciblée	Taux (L produit/ha)	Intervalle entre les traitements (jours)	Nombre maximal d'applications par année	DAAR (jours)
Tache septorienne (<i>Septoria</i> spp.)	0,4 à 0,8	7 à 14	3	0
Moisissure grise (<i>Botrytis cinerea</i>) (répression)	0,6 à 0,8			
Anthracnose (<i>Colletotrichum acutatum</i> & <i>C. gloeosporioides</i>) Brûlure phomopsienne (<i>Phomopsis vaccinia</i>)	0,8			
Débuter les applications du Fongicide MERIVON avant le développement de la maladie. Appliquer des traitements consécutifs si la maladie persiste ou si les conditions climatiques sont favorables au développement de la maladie. Employer l'intervalle le plus court et/ou la dose la plus élevée, le cas échéant, lorsque la pression de maladie est forte.				
Liste détaillée des cultures : Bleuets (en corymbe et nains)				

Tableau de la dose d'application des légumes-bulbes – Groupe de Cultures 3-07 (Application terrestre)				
Maladie ciblée	Taux (L produit/ha)	Intervalle entre les traitements (jours)	Nombre maximal d'applications par année	DAAR (jours)
Tache pourpre (<i>Alternaria porri</i>) Brûlure de la feuille et pourriture du col dû à <i>Stemphylium</i> (<i>Stemphylium vesicarium</i>) (répression)	0,4 à 0,6	7 à 14	3	7
Brûlure de la feuille (<i>Botrytis</i> spp.) Mildiou (<i>Peronospora destructor</i>) (répression)	0,6			
Débuter les applications du Fongicide MERIVON avant le développement de la maladie. Employer l'intervalle le plus court et/ou la dose la plus élevée, le cas échéant, lorsque la pression de maladie est forte. Appliquer des traitements consécutifs si la maladie persiste ou si les conditions climatiques sont favorables au développement de la maladie.				
Liste détaillée des cultures : Ciboulette, feuilles fraîches; ciboulette chinoise, feuilles fraîches; hémérocalle, bulbe; hosta (<i>Elegans</i>); fritillaire; ail, bulbe; ail d'orient, bulbe; ail rocambole, bulbe; kurrat; ail penché; poireau; lis; oignon (Beltsville bunching); oignon, bulbe; oignon de Chine, bulbe, oignon, frais; oignon vert; ail chinois; oignon perle; oignon patate, bulbe; rocambole, bulbilles; ciboule, feuilles; échalote, bulbe et feuilles fraîches; ail des bois				

Tableau de la dose d'application des cucurbitacées - Groupe de Cultures 9 (Application terrestre)				
Maladie ciblée	Taux (L produit/ha)	Intervalle entre les traitements (jours)	Nombre maximal d'applications par année	DAAR (jours)
Blanc (<i>Podosphaera xanthii</i> [syn. <i>Sphaerotheca fuliginea</i>], <i>Erysiphe cichoracearum</i>)	0,3 à 0,4	7 à 14	3	0
Alternariose (<i>Alternaria cucumerina</i>) Anthracnose (<i>Colletotrichum orbicular</i>) Mildiou (<i>Pseudoperonospora cubensis</i>) (répression) Pourriture noire (<i>Didymella bryoniae</i>) (répression)	0,4			
Débuter les applications du Fongicide MERIVON avant le développement de la maladie. Employer l'intervalle le plus court, le cas échéant, lorsque la pression de maladie est forte. Des traitements consécutifs peuvent être appliqués si la maladie persiste ou si les conditions climatiques sont favorables au développement de la maladie. NE PAS effectuer plus d'une (1) application du Fongicide MERIVON avant de faire une rotation avec un fongicide homologué possédant un mode d'action différent. NE PAS appliquer le Fongicide MERIVON sur n'importe quelle culture du Groupe des cucurbitacées comme mélange en réservoir avec tout autre produit antiparasitaire (incluant les fongicides, insecticides, herbicides), adjuvants, engrais liquides, éléments nutritifs, n'importe types d'additifs ou toute substance autre que de l'eau. Mélanger le Fongicide MERIVON seulement avec de l'eau pour les applications sur les légumes cucurbitacées.				
Liste détaillée des cultures : Chayotte; Courge cireuse; Pastèque à confire; concombre; Concombre des Antilles; Gourde comestible; Momordique; melon véritable (cantaloup, melon ananas, melon brodé, melon de Perse, melon serpent, ainsi que les melons casaba, crenshaw, golden pershaw, honey ball, mango, honeydew et Santa Claus); Citrouille; courge d'été (courge à cou tors, pâtisson, courge à cou droit, courge à moelle et courgette), courge d'hiver (courge musquée; giraumon; courge hubbard; courge poivrée et courge spaghetti); pastèque				

Tableau de la dose d'application des raisins (Application terrestre)				
Maladie ciblée	Taux (L produit/ha)	Intervalle entre les traitements (jours)	Nombre maximal d'applications par année	DAAR (jours)
Blanc (<i>Erysiphe necator</i>)	0,3	7 à 14	6	14
Débuter les applications du Fongicide MERIVON avant le développement de la maladie. Employer l'intervalle le plus court lorsque la pression de maladie est forte. Appliquer des traitements consécutifs si la maladie persiste ou si les conditions climatiques sont favorables au développement de la maladie. NE PAS utiliser sur les raisins de table. Mise en garde concernant la sécurité Pour éviter des dommages à la culture, NE PAS appliquer le Fongicide MERIVON sur les raisins lorsqu'utilisé dans un mélange en réservoir avec d'autres pesticides (incluant les fongicides, insecticides, herbicides), adjuvants, engrais liquides, éléments nutritifs, n'importe types d'additifs ou toute substance autre que de l'eau. Consulter les directives pour le mélange sur cette étiquette pour plus de renseignements. Mélanger le Fongicide MERIVON seulement avec de l'eau pour les applications sur les raisins. NE PAS utiliser le Fongicide MERIVON sur les variétés Concord, Noiret et NY73.0136.17 en raison de possible dommage sur le feuillage. Des dommages sur le feuillage pourraient aussi survenir sur les variétés Worden, Fredonia, Niagara, Steuben, Rougeon ou toute autre variété apparentée. Rincer en profondeur l'équipement de pulvérisation, incluant l'intérieur du réservoir, les boyaux et les buses après l'emploi du Fongicide MERIVON et avant d'utiliser le même équipement de pulvérisation sur les variétés sensibles au Fongicide MERIVON.				
Liste détaillée des cultures : Raisins				

Tableau de la dose d'application des légumes-feuilles (Application terrestre)				
Maladie ciblée	Taux (L produit/ha)	Intervalle entre les traitements (jours)	Nombre maximal d'applications par année	DAAR (jours)
Blanc (<i>Erysiphe cichoracearum</i>) seulement sur la laitue (pommée et frisée), endive, chrysanthème des jardins et radicchio Affaissement sclérotique et chute de la feuille (<i>Sclerotinia minor</i> OU <i>S. sclerotiorum</i>) (répression)	0,3 à 0,4	7 à 14	3	1
Débuter les applications du Fongicide MERIVON avant le développement de la maladie. Employer l'intervalle le plus court et/ou la dose la plus élevée lorsque la pression de maladie est forte. Appliquer des traitements consécutifs si la maladie persiste ou si les conditions climatiques sont favorables au développement de la maladie. NE PAS appliquer le Fongicide MERIVON sur l'épinard comme mélange en réservoir avec tout autre produit antiparasitaire, adjuvants, additifs, éléments nutritifs, toute substance autre que de l'eau. Mélanger le Fongicide MERIVON seulement avec de l'eau pour les applications sur l'épinard (toutes les variétés).				
Liste détaillée des cultures : Amarante; roquette; cardon; céleri; céleri chinois, laitue asperge; cerfeuil; chrysanthème (à feuilles comestibles et des jardins); mâche; cresson (alénois et de terre); pissenlit; oseille; endive; fenouil de Florence; laitue (pommée et frisée); arroche; persil; pourpier (de jardin et d'hiver); radicchio; rhubarbe; épinard; tétragone (épinard de Nouvelle-Zélande); baselle et bette à carde				

Tableau de la dose d'application des fruits à pépins - Groupe de Cultures 11-09 (Application terrestre)				
Maladie ciblée	Taux (L produit/ha)	Intervalle entre les traitements (jours)	Nombre maximal d'applications par année	DAAR (jours)
Blanc (<i>Podosphaera leucotricha</i>) Tavelure du pommier (<i>Venturia inaequalis</i>) Pourriture amère (<i>Colletotrichum</i> spp.) Pourriture noire / Tache ocellée (<i>Botryosphaeria obtusa</i>) Moucheture (<i>Zygophiala jamaicensis</i>) Tavelure du poirier (<i>Venturia pirina</i>) Complexe des taches de suie	0,3 à 0,4	7 à 14	4	0
Débuter les applications du Fongicide MERIVON avant le développement de la maladie. Employer l'intervalle le plus court et/ou la dose la plus élevée lorsque la pression de maladie est forte. Appliquer des traitements consécutifs si la maladie persiste ou si les conditions climatiques sont favorables au développement de la maladie. Usage d'adjuvants et de mélanges avec d'autres produits: Tandis que l'addition d'un surfactant n'est pas requise, un surfactant non ionique peut être ajouté à raison de 0,03 à 0,0625 % v/v (3 à 6,25 L/100 [ou 30 à 62,5 L/1000 L]) de la solution de pulvérisation afin d'améliorer la couverture, la mouillabilité et la pénétration de la surface ciblée qui a développé une cuticule plus épaisse à cause des conditions environnementales défavorables, par ex. une sécheresse. Sous certaines conditions, le mélange du Fongicide MERIVON avec des adjuvants, additifs et/ou autres produits peut causer des dommages à la culture. Une attention devrait être accordée si le Fongicide MERIVON est mélangé en réservoir avec des produits formulés comme étant des concentrés émulsifiables (CE) ou renfermant des quantités élevées de solvant puisque des dommages peuvent survenir. Communiquer avec votre représentant de BASF pour des informations spécifiques à votre région. Consulter les directives pour le mélange sur cette étiquette pour plus de renseignements. NE PAS utiliser le Fongicide MERIVON avec des adjuvants de concentrés d'huile (CH) ou d'huiles végétales méthylées (HVM). Pour les poires, NE PAS utiliser le Fongicide MERIVON avec de l'huile minérale horticole car une réaction avec le feuillage et/ou les fruits peut survenir sous certaines conditions.				
Liste détaillée des cultures : Culture du groupe 11-09 – Pomme; azérole; pommette; nêfle du Japon; cenelle; nêfle; poire; poire asiatique; coing; coing de Chine; coing du Japon; tejocote; cultivars, variétés et hybrides de ces denrées				

Tableau de la dose d'application des légumes-racines (sauf la betterave à sucre) - Sous-groupe de Cultures 1B (Application terrestre)				
Maladie ciblée	Taux (L produit/ha)	Intervalle entre les traitements (jours)	Nombre maximal d'applications par année	DAAR (jours)
Brûlure alternarienne (<i>Alternaria dauci</i>)	0,3 à 0,4	7 à 14	3	7
Blanc (<i>Erysiphe</i> spp.)				
Tâche/Brûlure cercosporéenne (<i>Cercospora</i> spp.)	0,4			
Débuter les applications du Fongicide MERIVON avant le développement de la maladie. Employer l'intervalle le plus court et/ou la dose la plus élevée, le cas échéant, lorsque la pression de maladie est forte. Appliquer des traitements consécutifs si la maladie persiste ou si les conditions climatiques sont favorables au développement de la maladie.				
Liste détaillée de cultures : Betterave potagère; bardane comestible; carotte; céleri-rave; cerfeuil tubéreux; chicorée; ginseng; raifort; persil à grosse racine; panais; radis; daïkon; rutabaga; salsifis; scorsonère; scolyme; chervis et navet				

Tableau de la dose d'application des fruits à noyaux - Groupe de Cultures 12-09 (Application terrestre)				
Maladie ciblée	Taux (L produit/ha)	Intervalle entre les traitements (jours)	Nombre maximal d'applications par année	DAAR (jours)
Anthracnose (<i>Colletotrichum</i> spp.) Brûlure de la fleur (<i>Monilinia</i> spp.) Pourriture brune (<i>Monilinia</i> spp.) Criblure (<i>Blumeriella jaapii</i>) Blanc (<i>Podosphaera</i> spp.)	0,3 à 0,4	7 à 14	3	0
Moisissure chevelue (<i>Rhizopus stolonifera</i>) (répression)	0,4			
Débuter les applications du Fongicide MERIVON avant le développement de la maladie. Employer l'intervalle le plus court et/ou la dose la plus élevée, le cas échéant, lorsque la pression de maladie est forte. Appliquer des traitements consécutifs si la maladie persiste ou si les conditions climatiques sont favorables au développement de la maladie. Usage d'adjuvants et de mélanges avec d'autres produits: Tandis que l'addition d'un surfactant n'est pas requise, un surfactant non ionique peut être ajouté à raison de 0,06 % v/v [ou 60 L/1000 L]) de la solution de pulvérisation afin d'améliorer la couverture, la mouillabilité et la pénétration de la surface ciblée qui a développé une cuticule plus épaisse à cause des conditions environnementales défavorables, par ex. une sécheresse. Sous certaines conditions, le mélange du Fongicide MERIVON avec des adjuvants, additifs et/ou autres produits peut causer des dommages à la culture, particulièrement sur le fruit à deux semaines de la récolte. Une attention devrait être accordée si le Fongicide MERIVON est mélangé en réservoir avec des produits formulés comme étant des concentrés émulsifiables (CE) ou renfermant des quantités élevées de solvant puisque des dommages peuvent survenir. Communiquer avec votre représentant de BASF pour des informations spécifiques à votre région. NE PAS utiliser le Fongicide MERIVON avec des adjuvants de concentrés d'huile (CH) ou d'huiles végétales méthylées (HVM). BASF n'a pas effectué de test sur toutes les variétés et cultivars pour toutes les combinaisons possibles de mélanges en réservoir pour les doses d'additifs ou adjuvants. Les conditions environnementales locales peuvent aussi influencer la tolérance de la culture et peuvent ne pas correspondre à celles présentes lorsque BASF a mené les essais. Une incompatibilité physique, une baisse d'efficacité contre la maladie, un dommage à la culture ou une incompatibilité en raison des additifs, adjuvants ou autres produits utilisés en association avec le Fongicide MERIVON peuvent résulter du mélange du Fongicide MERIVON avec d'autres produits. Afin de minimiser la probabilité de dommage à la culture, BASF recommande d'évaluer la sécurité pour la culture de la combinaison du Fongicide MERIVON avec d'autres produits sur une petite portion de la culture. Par contre, la variation des conditions environnementales écarte directement et constamment la possibilité d'utiliser les résultats des tests effectués à petite échelle pour un usage ultérieure. Communiquer avec un représentant de BASF pour plus de renseignements sur les additifs or adjuvants.				
Liste détaillée de cultures : Abricot; abricot du Japon; cerise (noire du Mexique, tardive, de Nankin, douce, acide); jujube; nectarine; pêche; prune (d'Amérique, maritime, noire du Canada, myrobolan, chickasaw, de Damas, japonaise, Klamath, à pruneaux); prucot; prunelle; cultivars, variétés et hybrides de ces denrées				

Tableau de la dose d'application des fraises (Application terrestre)				
Maladie ciblée	Taux (L produit/ha)	Intervalle entre les traitements (jours)	Nombre maximal d'applications par année	DAAR (jours)
Anthracnose (<i>Colletotrichum</i> spp.)	0,4 à 0,8	7 à 14	3	0
Moisissure grise (<i>Botrytis cinerea</i>) (répression)	0,6 à 0,8			
Blanc (<i>Podosphaera aphanis</i>)	0,4 à 0,6			
Débuter les applications du Fongicide MERIVON avant le début du développement de la maladie au pas plus tard qu'au stade 10 % de floraison. Employer l'intervalle le plus court et/ou la dose la plus élevée, le cas échéant, lorsque la pression de maladie est forte. Appliquer des traitements consécutifs si la maladie persiste ou si les conditions climatiques sont favorables au développement de la maladie.				

Application terrestre

Appliquer le **Fongicide MERIVON** en respectant les doses énumérées dans le Tableau de la dose d'application (spécifiques aux cultures) lorsque les conditions sont favorables au développement de la maladie. Employer un volume d'eau minimum de 100 L/ha et s'assurer de recouvrir complètement le feuillage et le fruit. Consulter les recommandations du fabricant de buses relativement à la pression de pulvérisation de chacune des buses.

Mises en garde propres au produit

NE PAS appliquer par voie aérienne.

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 1-877-371-BASF (2273). Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial.

Application par pulvérisateur agricole

NE PAS appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer avec des gouttelettes plus petites que la classification moyenne de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Application par pulvérisateur pneumatique

NE PAS appliquer pendant des périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** pulvériser au-dessus des plantes à traiter. Fermer les buses orientées vers l'extérieur aux extrémités des rangs et dans les rangs de bordure. **NE PAS** appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h sur le site traité, tel que mesuré à l'extérieur de la zone à traiter du côté du vent.

ZONE TAMPON DE PULVÉRISATION

Une zone tampon de pulvérisation N'EST PAS requise pour :

- les utilisations avec un équipement d'application manuel permis sur cette étiquette,
- un pulvérisateur à faible hauteur muni d'écrans ou de cônes antidérive qui empêchent tout contact avec la culture, le fruit ou le feuillage.

Les zones tampons de pulvérisation spécifiées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la bordure sous le vent la plus rapprochée des habitats d'eau douce sensibles (comme les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides) et les habitats estuariens ou marins.

Méthode d'application	Culture		Zones tampons de pulvérisation (mètres) requise pour la protection de :				
			Habitat d'eau douce d'une profondeur de :		Habitats estuariens ou marins d'une profondeur de :		Habitats terrestres :
			Moins de 1 m	Plus de 1 m	Moins de 1 m	Plus de 1 m	
Pulvérisateur agricole	Bleuets (en corymbe et nain), fraise, légumes-bulbes, groupe de cultures 3-07		10	2	1	1	1
	Cucurbitacées – groupe de cultures 9, légumes-feuilles (sauf ceux du genre <i>Brassica</i>) – groupe de cultures 4, légumes-racines (sauf la betterave à sucre) – groupe de cultures 1B		5	1	1	1	0
Applicateur pneumatique	Raisin	Début de la croissance	40	25	10	10	1
		Fin de la croissance	30	15	4	5	1
	Fruits à pépins, groupe de cultures 11-09	Début de la croissance	40	25	15	10	0
		Fin de la croissance	30	15	5	5	0
	Fruits à noyaux, groupe de cultures 12-09	Début de la croissance	40	20	10	5	0
		Fin de la croissance	30	10	5	4	0
	Bleuet (en corymbe et nain)	Début de la croissance	45	25	20	15	1
		Fin de la croissance	35	15	10	5	1

Lorsque les mélanges en réservoir sont autorisés, consulter les étiquettes des produits d'association et observer la zone tampon de pulvérisation la plus grande (la plus restrictive) des produits impliqués dans le mélange en cuve et appliquer en utilisant le plus gros calibre de gouttelettes de pulvérisation (classification de l'ASAE) précisé sur les étiquettes des produits d'association.

Il est possible de modifier les zones tampons de pulvérisation associées à ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon de pulvérisation dans la section Pesticides du site Canada.ca.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Le fluxapyroxad est persistant et peut subsister sur le terrain. Il est recommandé d'éviter l'utilisation de tout produit contenant du fluxapyroxad dans les sites traités avec cette substance au cours de la saison précédente.

TOXIQUE pour les organismes aquatiques, les plantes terrestres non ciblées et les petits mammifères sauvages. Respecter les zones tampons indiquées dans le MODE D'EMPLOI.

Ce produit possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans l'eau souterraine. L'utilisation de ce produit aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer l'eau souterraine.

Afin de réduire le ruissellement des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer aux zones avec pente modérée à forte, un sol compacté ou argileux.

Éviter d'appliquer lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par le ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation entre la zone traitée et le bord du plan d'eau.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, prendre note que le **Fongicide MERIVON** contient un fongicide appartenant au groupe 7 (fluxapyroxad) et du groupe 11 (pyraclostrobine). Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants au **Fongicide MERIVON** et à d'autres fongicides des groupes 7 et 11. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut également exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux fongicides :

- Dans la mesure du possible, alterner le **Fongicide MERIVON** ou autres fongicides du Groupe 7 ou 11 avec des produits qui appartiennent à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes. **NE PAS** effectuer plus de deux (2) applications consécutives du **Fongicide MERIVON** (à moins que spécifié autrement dans les directives spécifiques aux cultures) avant de faire une rotation avec un fongicide homologué ayant un mode d'action différent de celui du Groupe 7 et du Groupe 11 pour au moins un traitement. Les applications

avec des fongicides du Groupe 11 ne devraient pas représenter plus de 50 % du nombre total de traitements fongicide au cours de la saison à moins que spécifié autrement. **NE PAS** dépasser le nombre total d'applications du **Fongicide MERIVON** par année tel que spécifié dans les Recommandations spécifiques aux cultures.

- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des fongicides qui appartiennent à un groupe différent et qui sont efficaces contre les pathogènes ciblés.
- Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les maladies qui privilégie les inspections sur le terrain, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui prévoit l'acquisition d'une résistance chez les plantes hôtes, les répercussions des conditions environnementales sur l'apparition des maladies, les seuils déclencheurs de maladie de même que l'intégration de pratiques culturales ou biologiques ou d'autres formes de lutte chimique.
- Le cas échéant, utiliser des modèles de prévision des maladies afin d'appliquer les fongicides au moment propice.
- Surveiller les populations fongicides traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance. Informer BASF en présence d'une baisse possible de sensibilité à **Fongicide MERIVON** chez l'agent pathogène. Lorsque la maladie continue de progresser après le traitement avec ce produit, ne pas augmenter la dose d'application. Cesser d'employer le produit et opter, si possible, pour un autre fongicide ayant un site d'action différent.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un agent pathogène précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec un représentant de BASF Canada Inc. à 1-877-371-2273 ou à www.agsolutions.ca.

MÉLANGE

S'assurer que chaque composante est correctement mélangée et en suspension avant d'ajouter des produits d'association au réservoir. À l'exception du mélange de produits en sacs APV, maintenir une agitation constante lors du mélange et de l'application.

1. **Eau** – Remplir le réservoir propre au 3/4 avec de l'eau claire et mettre en marche le système d'agitation.
2. **Inducteur** – Si un inducteur est utilisé, le rincer soigneusement après que chaque composante ait été ajoutée.
3. **Produits en sacs APV** – Placer tout produit contenu dans des sacs APV solubles dans le réservoir de pulvérisation. Attendre que tous les sacs APV solubles dans l'eau soient entièrement dissous et que le produit soit mélangé uniformément dans le réservoir du pulvérisateur avant de poursuivre.
4. **Produits dispersibles dans l'eau** (tels que les pâtes granulées, poudres mouillables, suspensions concentrées incluant le **Fongicide MERIVON** ou les suspo-émulsion). Bien agiter avant l'ajout au réservoir.
5. **Produits solubles dans l'eau**
6. **Concentrés Émulsifiables** (tel que des huiles concentrées si applicable)

7. **Additifs solubles dans l'eau** (tel que le sulfate d'ammonium [SAM] ou l'urée nitrate ammonium [UNA] si applicable)
8. **Quantité d'eau restante**
9. **Ajouter la quantité requise d'adjuvant**
10. **Continuer l'agitation** lors du remplissage du reste du réservoir.
11. **Nettoyer** le réservoir du pulvérisateur lorsque la pulvérisation est terminée.

RESTRICTIONS ET LIMITATIONS

1. Ne pas faire paître ou servir comme aliment les cultures traitées.
2. Restrictions de rotation de culture : Toutes les cultures étiquetées peuvent être semées immédiatement après la dernière application. La betterave à sucre, légumineuses à gousses, céréales, oléagineuses et arachides peuvent être semés 14 jours après la dernière application. Un délai d'un an avant de semer à nouveau est requis pour toutes les autres cultures.
3. **NE PAS** utiliser dans les serres.

MISES EN GARDE

1. **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
2. **NE PAS** avaler. Fatal ou toxique si avalé.
3. **ÉVITER** tout contact avec les yeux. Peut irriter la peau. Éviter le contact avec la peau et les vêtements.
4. Nocif si inhaler. Éviter d'inhaler/respirer les pulvérisations.
5. Laver à fond les surfaces de peau exposées après la manutention et avant de manger, boire ou fumer.
6. Si les vêtements deviennent contaminés, les retirer et laver séparément de la lessive ménagère avant de les porter à nouveau.
7. Nettoyer l'équipement de pulvérisation soigneusement après l'usage.
8. **NE PAS** contaminer l'eau d'usage domestique ou d'irrigation, les lacs, les cours d'eau ou les étangs lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.
9. Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive est à son minimum vers les zones habitées ou des secteurs d'activité humaine où l'on retrouve des demeures, maisons de campagne, écoles et des superficies consacrées aux loisirs. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, inversions de température, de l'équipement d'application et des ajustements du pulvérisateur.

10. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures et des chaussettes pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. De plus, porter une protection oculaire (lunettes de protection ou écran facial) pendant le mélange et le chargement. Les gants ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée pendant application.
11. Lorsqu'il est appliqué comme mélange en réservoir, lire et observer toutes les instructions sur l'étiquette, y compris les taux, l'équipement de protection individuelle, les restrictions et les mises en garde pour chaque produit utilisé dans le mélange en réservoir. Toujours utiliser conformément aux restrictions et les mises en garde les plus sévères.

PREMIERS SOINS

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Le patient devrait être traité selon les symptômes.

ENTREPOSAGE

Pour éviter la contamination, entreposer ce produit loin de la nourriture humaine ou des aliments pour animaux.

ÉLIMINATION

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants Réutilisables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant).

Contenant Remplissages Multiples

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Contenants Non Réutilisables

Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale. Rendre le contenant inutilisable. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.